

URSULA REUTNER
Université d'Augsbourg

Aspects d'une comparaison sociolinguistique entre le Québec et les Antilles françaises

« Le joyal, c'est-tu un créole ? » – c'est une question posée et niée par Henri Wittmann en 1973.

30 ans plus tard, la recherche et la discussion sur *joyal* d'une part et *créole* d'autre part ont avancé, mais la comparaison n'a pas été entreprise de nouveau de manière systématique. Pour cette raison, il ne nous semble pas dépourvu d'intérêt de reprendre le sujet. Bien que la conclusion d'Henri Wittmann soit confirmée par nos remarques, les arguments qui nous amènent à être d'accord avec son résultat final diffèrent considérablement. Dans cette contribution, nous voulons rompre avec certains préjugés qui fourmillent autour des mots *joyal* et *créole*, et nous montrerons que les points communs entre ces deux réalités linguistiques se situent moins au plan de la linguistique tout court qu'au plan de l'idéolinguistique,¹ un domaine longtemps négligé par la linguistique.

Après une proposition de définir le joyal du Québec et le créole des Antilles françaises², notre comparaison du joyal et du créole dégagera quelques aspects parallèles et divergents qui se manifestent dans l'emploi des deux mots en question. Pour ce qui est des analogies, nous tiendrons compte du rôle des deux réalités linguistiques dans la situation de diglossie, de leur langue d'origine, ainsi que des sentiments idéolinguistiques comme particulièrement les jugements ambivalents, l'adoration, la stigmatisation, et le préjudice de la mixité. De même, nous regarderons les possibilités d'élargissement des termes pour décrire un type de société. En ce qui concerne les différences, nous parlerons des particularités linguistiques, des rôles (dans le cas du créole) du substrat et (dans le cas du joyal) de l'adstrat, de l'importance des langues-rivales, des diverses sortes de colonisation, du rapport entre les couches sociales, et du nombre de langues participant au processus de créolisation / joyalisation, ainsi que du type des sociétés décrites.

¹ Ce terme désigne ici l'analyse des attitudes adoptées à l'égard d'une langue, ainsi que des images construites autour d'une langue.

² Les langues créoles étant parlées dans différentes régions du monde, nous nous limitons aux langues créoles de la Martinique et de la Guadeloupe quand nous parlons du créole.

1. Définition des mots joual et créole

1.1. La situation linguistique actuelle au Québec et aux Antilles

Au Québec (Fig. 1), les deux langues les plus utilisées sont l'anglais et le français. Le *Standard Canadian English* est caractérisé par une certaine homogénéité non seulement *per definitionem*, mais aussi en comparaison avec l'anglais standard des autres grands pays anglophones du Nouveau Monde.³ La question du français standard est plus controversée. Contrairement à certaines personnes,⁴ ici on distingue le *français international* et le *québécois*, à l'intérieur duquel, on oppose avec Jean-Denis Gendron (1974 : 207-208) un *ancien modèle* (le français de France hérité des XVII^e et XVIII^e siècles) et un *nouveau modèle* (qui représente une synthèse entre l'*ancien modèle* et le *français international*, et qui est appelé aujourd'hui le *québécois standard*).

Dans les Antilles (Fig. 2), on trouve le français international, un français régional et le créole qui comprend deux variétés : le créole basilectal et le créole acrolectal. Bien qu'en comparaison avec la situation linguistique réelle, on constate que les catégories établies ne sont que des points artificiels ou même arbitraires dans un continuum,⁵ la dichotomie français-créole est bien enracinée dans la conscience idéolinguistique des gens.

Fig. 1

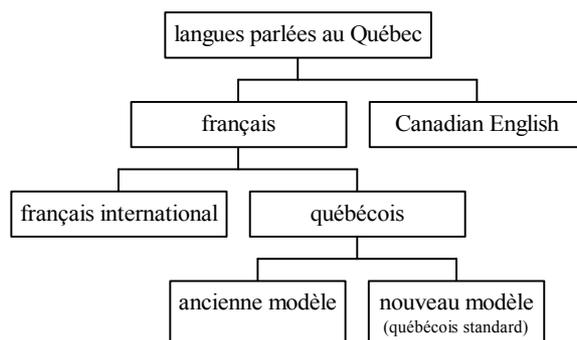
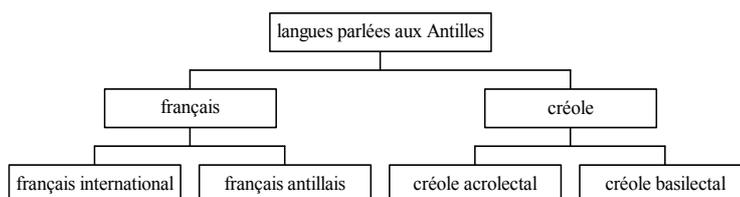


Fig. 2



³ Selon John Chambers, au Canada, il n'y a pas de régions dialectales comme *Northern*, *Southern* et *Midland* comme aux États-Unis et il n'y a pas deux normes urbaines qui ne sont pas délimitées géographiquement comme le *General Australian* et le *Broad Australian* (1998 : 252ss.). Or, l'homogénéité du *Canadian English* est pourtant compromise par les variétés d'anglais parlées par des immigrants (1998 : 271).

⁴ Par ex. Lionel Meney (1999).

⁵ « [...] la limite entre français et créole est difficile à déceler. [...] Certains locuteurs peuvent donc affirmer qu'ils ne parlent que français ou que créole, même si d'autres locuteurs ne pensent pas comme eux et considèrent qu'ils sont bien bilingues. Tout le monde a raison, et tout le monde a tort » (Robillard 2002 : 42-43), cf. aussi Lefebvre (1976).

1.2 *Joual* et *créole* en tant que termes préscientifiques

Quoi qu'ils soient artificiels, les modèles sont utiles pour classifier les deux réalités à comparer. Regardons d'abord le joual dans le système des langues parlées au Québec.

Selon Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel le mot *joual* a désigné⁶ une perception péjorative du « niveau populaire » (au sens canadien du mot)⁷ ou du niveau « familier »⁸ du québécois. Or, ceci n'explique pas tous les autres usages du terme au cours des années. Il était souvent appliqué à la langue québécoise en général et ni les détracteurs du joual comme Jean Marcel (1973), ni les plaideurs en faveur du joual comme Giuseppe Turi (1971), Henri Bélanger (1972) et Léandre Bergeron (1981) n'ont fait la distinction entre un joual *stricto sensu* (une variété du québécois oral, décrite comme telle par des linguistes) et un joual *largo sensu* (le français québécois dans son ensemble, que certains appellent joual) :

Qu'est-ce donc que le joual ? En dernière analyse c'est la vision ou la représentation mentale que se font certains ensembles d'individus de la réalité linguistique francophone du Québec (Beauchemin 1976 : 9).

Il demeure qu'au mot *joual* est associée la notion d'identification collective québécoise : il distingue le français du Québec de toutes les autres variétés existant dans la francophonie (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 68).

On constate des confusions pareilles également dans le cas du mot *créole*. Pour la plupart des créolistes, *créole* désigne une langue qui ne se distingue pas d'autres langues à cause de structures typiquement créoles, mais seulement à cause de son histoire (Chaudenson 1995 : 69), à savoir, sa naissance dans une société multilingue coloniale avec d'énormes différences sociales (Alleyne 1996 : 8). Cette définition *stricto sensu* du mot *créole* est accompagnée d'une définition populaire *largo sensu* qui lui attribue chaque langue résultant d'un contact de langues.

Ainsi, le point commun le plus saillant entre les mots de *joual* et de *créole* est le fait qu'il s'agit de termes préscientifiques. Afin de pouvoir les comparer, il faut donc distinguer entre leur emploi dans la langue commune et leur emploi dans la discussion scientifique d'aujourd'hui. Si les définitions différentes sont pertinentes pour la comparaison, *joual* et *créole* seront marqués par les mots *stricto* et *largo sensu*.

⁶ La question du joual a été discuté vivement surtout dans les années 1960 et 1970. Aujourd'hui le terme est presque complètement hors d'usage.

⁷ « La plupart des linguistes, de leur côté se sont mis d'accord pour en faire un niveau de langue du français du Québec, car le français parlé et écrit au Québec comporte une véritable hiérarchisation sociolinguistique. Le niveau "populaire" de ce parler, selon qu'il est perçu péjorativement, serait du joual » (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 68).

⁸ « Le français québécois forme un tout, ayant comme niveau central un modèle valorisé de bon usage et possédant aussi d'autres usages, les uns plus soutenus, comme les niveaux littéraires et poétiques, et les autres plus relâchés, comme les niveaux familier (que certains peuvent appeler joual), vulgaire, etc. » (Martel et Cajolet-Laganière 2000 : 379).

2. Analogies entre joual et créole

2.1 Statut et langue d'origine

Parmi les analogies entre joual et créole qui se trouvent en dehors de leur définition, on peut mentionner leur statut : la situation linguistique déjà mentionnée est caractérisée dans les deux pays par une diglossie où le créole et le joual représentent traditionnellement la variété basse et sont en opposition avec la variété haute qui est le français international. Jusqu'aux années 1960, on peut discerner une deuxième diglossie au Québec, à savoir celle du français comme langue basse et de l'anglais comme langue haute. Ceci n'a pas de conséquences pour le joual qui figure dans les deux perspectives comme langue basse : une fois comme joual *stricto sensu* qui est opposé à la variété haute, le français, une fois comme joual *largo sensu* qui s'oppose à la variété haute, l'anglais.

Le joual et le créole se sont développés *grosso modo* à partir de la même variété du français : la koinè coloniale des XVII^e et XVIII^e siècles parlée par des colons de provenance géographique et sociale à peu près pareille dans les deux régions.⁹ Pour cette raison, on observe certains phénomènes partagés par les créoles et les français d'Amérique, qui ont été déjà partiellement décrits.¹⁰ Or, les raisons pour lesquelles le joual est parfois mis en relation avec un créole par la population se situent moins à ce plan structurel qu'au plan idéolinguistique que l'on doit regarder de plus près.

2.2 Jugements idéolinguistiques

Le joual et le créole sont des parlars jugés de manière ambivalente. Les attitudes antithétiques de stigmatisation et d'adoration s'expliquent par la diglossie. La valorisation de la langue dominante dans une telle situation est normalement accompagnée par la dépréciation de la langue dominée. Celle-ci est, en revanche, revalorisée par la sympathie que la partie inférieure suscite dans chaque action de force. Comparons ce que Normand Beauchemin constate pour le joual en 1976 (cf. cit. a) à une partie de la *Charte culturelle créole* apparue six ans plus tard en Martinique (cf. cit. b) :

(a) Au nom de l'identité nationale, du patriotisme, du séparatisme politique on l'a brandi comme un étendard. Au nom de la culture, de l'universalisme et du progrès social, on le rejette comme un danger grave (1976 : 6).

(b) Pendant les cent dernières années, [...] les populations antillaises et guyanaises ont progressivement intériorisé l'idée que le créole est un handicap culturel. [...] Le créole serait un boulet qui ralentit la marche de la communauté vers l'avenir. [...] Dans la seconde moitié du XX^e siècle, [...] un autre courant a vu le jour en réaction à la vague anti-créole : le courant *créolophile* (GEREC 1982 : 18).

Aujourd'hui, le caractère contraire des sentiments attribués à l'usage du mot *joual* est même lexicalisé dans le *Nouveau Petit Robert* :

⁹ Cf. par ex. Chaudenson (2001 : 65s., 2002a : 9, 2002b : 35), Vintilă-Rădulescu (1970 : 354).

¹⁰ Cf. par ex. Bollée et Neumann-Holzschuh (1998), Brasseur (1997), Chaudenson (1998), Vintilă-Rădulescu (1970).

Mot utilisé au Québec pour désigner globalement les écarts [...] du français populaire canadien, soit pour les stigmatiser, soit pour en faire un symbole d'identité (NPR 2004).

Considérons maintenant de plus près les deux jugements opposés : l'adoration et la stigmatisation.

Le jòal (aujourd'hui surtout *largo sensu*) et le créole sont appréciés comme les deux langues capables d'exprimer le caractère du pays et ils ont été cités souvent comme solutions dans la recherche de l'identité québécoise (cf. cit. c) ou antillaise (cf. cit. d).

(c) A certain newly educated elite undertook its task of popular education through searching for a distinctive Quebec identity. The vernacular Quebec French known as *jòal* became the linguistic symbol of this new identity. It gained the adherence of a new generation of writers and educated people, and was propelled in the forums of schools, colleges and universities. That is why, nowadays, the vernacular speech of the working class still maintains its respectability in the linguistic consciousness of a vast majority of francophone Quebecers (Barbaud 1998 : 182).

(d) La langue créole n'est pas seulement un système de signes, c'est également un miroir dans lequel on se regarde et qui nous amène à nous interroger sur nous-mêmes (Entretien avec Dany Bebel-Gisler apparue dans *L'Étincelle*, 29.10.94).

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, il y avait dans les deux pays en question des mouvements politiques, littéraires et culturels qui ont inspiré un nouveau nationalisme et ont aidé les créolophones et les jòalisants à vaincre leur complexe d'infériorité en général et à revaloriser leur propre parler en particulier.

Au Québec, il s'agit de la Révolution tranquille, dont les répercussions sont bien connues. Je renvoie seulement, à titre d'exemple, aux auteurs groupés autour de la revue *Parti pris* qui utilisent le jòal ; au *Cassé* de Jacques Renaud, aux *Belles-Sœurs* de Michel Tremblay, à la poésie de Gérard Godin, aux monologues d'Yvon Deschamps et de Robert Charlebois, ainsi qu'aux chansons de Gilles Vigneault et de Félix Leclerc.

Dans les Antilles, ce sont les mouvements *Négritude*, *Antillanité* et *Créolité* qui se succèdent l'un l'autre dans le désir de s'émanciper du colonisateur par la recherche d'une identité autonome. La *Négritude* cherche cette identité dans les racines africaines¹¹ et dévalorise la langue créole jugée inférieure aux langues africaines. Elle commence dans les années 1930 et est liée aux noms d'Aimé Césaire et Léopold Sedar Senghor. Mais son idéologie est critiquée par les représentants de l'*Antillanité* (surtout Edouard Glissant¹²) et de la *Créolité* (Patrick Chamoiseau,¹³ Raphaël Confiant,¹⁴ Jean Bernabé¹⁵) qui cherchent l'identité des Antilles dans la synthèse d'éléments différents et expliquent la créolité comme « l'agrégat interactionnel ou transactionnel des éléments culturels caraïbes, européens, africains, asiatiques, et levantins, que le joug de l'histoire a réunis sur le même sol » (Bernabé et al. 1989 : 26).

La Créolité et la Révolution tranquille revalorisent respectivement le créole comme un « pivot central » (Bernabé 1983 : 53) de la culture caraïbe et le jòal *stricto* et *largo sensu* comme élément fondamental de la culture québécoise.

¹¹ Cf. le poème de Aimé Césaire *Cahier d'un retour au pays natal* de 1939 devenu manifeste de la Négritude.

¹² Auteur des essais *Le discours antillais* (1981).

¹³ Prix Goncourt en 1992 pour *Texaco*. Autres romans : *Chronique des sept misères* (1986), *Solibo Magnifique* (1988).

¹⁴ Prix Novembre en 1991 pour *Eau de café*. Autres romans : *Le nègre et l'amiral* (1988), *La dissidence* (2002).

¹⁵ Dernier roman : *Le bailleur d'étincelles* (2002).

La recherche d'identité peut aussi contenir des aspects indépendantistes qui ne sont pas cachés ni par certains défenseurs de la Créolité (cf. cit. e), ni par des protagonistes de la Révolution tranquille (cf. cit. f).

(e) La revendication de la Créolité n'est pas seulement de nature esthétique [...]. Elle s'articule, en effet, sur le mouvement de revendication d'une pleine et entière souveraineté de nos peuples (Bernabé, Chamoiseau et Confiant 1989 : 57).

(f) En 1962 des hommes et des femmes de toutes conditions en étaient arrivés à un choix commun : la prise en charge de notre problématique dans l'indépendance. C'est en poussant jusqu'à ses conséquences logiques mon socialisme, et par les études d'analyse sur notre société, que je concevais maintenant l'indépendance non plus seulement sur les plans de l'ontologie et du langage, mais sur le plan politique (Miron 1965 dans Miron 1981 : 150).

Dans les deux pays, le mouvement indépendantiste n'est pourtant pas soutenu par la majorité de la population, comme le montrent les référendums de 1980 et de 1995 au Québec et divers sondages aux Antilles.¹⁶

Le revers de la médaille de l'adoration des langues ou des variétés géolinguistiques issues d'un idiome mondial est leur stigmatisation comme sous-langue de cet idiome.

Ceci est ressenti d'autant plus dans le cas du québécois et du créole que le français de Paris y exerce une énorme pression normative. Dans la mesure où le créole (cf. cit. g) et le joual (cf. cit. h) sont issus du français, mais ne correspondent pas à la norme longtemps sacrosainte de cette langue, ils sont souvent décrits comme des *français déformés*. Ce jugement peut être considéré comme justifié dans le cas du joual *stricto sensu*, que Laurent Santerre compare au *slang* des États-Unis (1981 : 27), mais il est mal à propos quand il désigne la langue créole ou québécoise.

(g) [...] le créole est un français très déformé auquel sont venus s'ajouter des mots anglais, espagnols, caraïbes, africains (lettre de la lectrice Josée Sergent-Euriclède apparue dans le quotidien *France-Antilles Martinique*, 22.12.2000).

(h) [...] joual, ce jargon québécois qu'on pourrait définir : l'art de parler le français le plus mal possible (J. P., *La Presse*, 3.2.73, cité dans Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 21).

Or, si beaucoup de Québécois (cf. cit. i) et d'Antillais (cf. cit. j et k) évitaient d'employer le joual et le créole et s'orientaient vers le français international, ce n'était pas seulement dû à leur peur d'être stigmatisés socialement, mais aussi à un souci plus concret. Ainsi, ils craignaient que leurs pays, d'importance périphérique au niveau mondial (les Antilles beaucoup plus que le Québec), ne soient isolés et économiquement désavantagés.

(i) Bélanger et Turi s'évertuent à nous dire que nous avons une « belle petite langue à nous-autres tout seuls » : ça nous flatte et ça nous fait gober le reste, qui est fait d'une invitation au repliement sur nous-mêmes où nous nous retrouverions encore pendant je ne sais combien de temps à pourrir de solitude et d'ennui (Marcel 1973 : 110).

(j) Si nous parlons le créole partout et dans tous les domaines, nos relations avec le monde extérieur, nos études supérieures, notre entrée dans la fonction publique etc. seront compromis (Josée Sergent-Euriclède dans *France-Antilles Martinique*, 22.12.2000).

¹⁶ Par exemple celui de 1999 qui montre que 58 % des Martiniquais sont pour le maintien du statut comme DOM (*France-Antilles Martinique*, 29.9.1999 : 4).

(k) Le créole qui est déjà partout et de plus en plus sur les médias s'il devait entrer encore à l'école serait une overdose mortelle dont le résultat final nous enfermerait dans un ghetto suicidaire (Georges Thomas dans *France-Antilles Martinique*, 28.02.02).

La crainte d'un isolement fournit des arguments aux utilitaristes qui ne voient pas de raisons en faveur d'une promotion du joul *largo sensu* (cf. cit. l) ou du créole (cf. cit. m).

(l) Une langue n'a pas à être belle : elle est utile ou elle ne l'est pas. Quand elle ne l'est pas, comme c'est le cas de la nôtre aujourd'hui d'asteur, il est normal qu'elle porte en elle le germe de sa propre dévalorisation, comme support de la totalité du monde social d'abord (Marcel 1973 : 144).

(m) On n'est pas créolophobe, parce que l'on ne désire pas l'introduction du créole à l'école. (...) Il y a tant d'autres cours plus profitables aux élèves, tant de langues internationales à étudier afin d'être plus sûr de trouver du travail partout (F. B. dans *France-Antilles Martinique*, 31.7.2000).

La dépréciation du créole et du joul était également liée au fait qu'ils sont – à l'exception de l'usage intellectualisé – traditionnellement parlés par des groupes plus ou moins défavorisés de la société. Le joul *largo sensu* a été associé avec les Québécois qui ne maîtrisent pas le français de Paris (cf. cit. n), le joul *stricto sensu* avec la classe ouvrière de Montréal (cf. ib.) et le créole avec les anciens esclaves (cf. cit. o).

(n) [...] nos compatriotes sont pauvres dans un pays riche, citoyens de seconde classe dans leur propre cité, forcés de travailler dans la langue des maîtres, étrangers sur le sol même de leur patrie, déchirés entre ce qu'ils sont et ce qu'ils voudraient être [...] Pourquoi alors a-t-on intérêt tout à coup à brandir le mythe d'une « langue québécoise » si on ne tient aucun compte des conditions réelles d'existence de ceux qui la parlent ? (François Aquin dans Marcel 1973 : 12).

(o) Le Noir Antillais sera d'autant plus blanc, c'est-à-dire se rapprochera d'autant plus du véritable homme, qu'il aura fait sienne la langue française (Fanon 1952 : 14).

Que le créole soit jusqu'à aujourd'hui associé à l'esclavage n'est pas surprenant à cause de l'histoire qui pèse sur cette langue. Quoiqu'il n'y ait pas eu d'esclavage au sens classique au Québec, on trouve aussi le joul caractérisé comme un parler petit-nègre (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 22) et ses locuteurs comme des nègres, ce qui s'explique par le fait que ceux qui travaillaient avec leurs mains dans les usines étaient, en prédominance, des Québécois qui parlaient joul. Que l'on pense seulement à Pierre Vallières qui appelle les Québécois francophones les *Nègres blancs d'Amérique* (1969). Le joul et le créole sont donc considérés comme expressions et conséquences d'une colonisation : les joulisants se sentaient colonisés par les Anglo-Québécois (cf. cit. p et q), les créolophones par les Français (cf. cit. r).

(p) Le joul, c'est, je crois, alternativement une langue de soumission, de révolte, de douleur. Parfois, les trois constantes se mêlent et ça donne un bon ragoût (Renaud 1977 : 151).

(q) Notre langue, dans son exercice quotidien, est le reflet de notre asservissement social, politique et économique non moins quotidien (Miron dans Marcel 1973 : 13).

(r) L'assimilationisme qui crée des rêves fous chez le colonisé, est loin d'être un rêve : c'est le fléau le plus redoutable (parce que le plus insidieux) auquel soit confrontée l'identité des peuples des Antilles et de la Guyane (GEREC 1982 : 9).

Puisque le joul et le créole sont des langues avec un stigma social, il y a une tradition dans les deux pays qui veut éviter leur usage. Je renvoie seulement à la prolifération d'ouvrages correctifs. L'effort de se distancer du créole et du joul *largo sensu* n'était pas toujours

couronné de succès et il a souvent amené à des situations drôles (en partie dues à des hypercorrections¹⁷) bien que le noyau du phénomène soit plutôt triste et ait souvent été dénoncé comme aliénation.

C'est la culpabilisation de l'emploi du créole qui est ressenti comme la source d'une telle aliénation. En intériorisant l'infériorité du créole, l'individu s'infériorise lui-même face à ceux qui parlent le français. Il est tiré hors de son authenticité. Décentré, saisi par l'autre, il ne retrouve pas sa propre culture que de façon marginale, et le combat des langues où la sienne a connu défaite exprime sa propre défaite (Benoist 1975 : 58).

Dans le cas du joual *stricto sensu*, le concept d'aliénation opère aussi dans la direction opposée, c'est-à-dire que l'on ne s'aliène pas en l'évitant, mais en l'utilisant.

Le joual est donc perçu comme le symbole de notre aliénation collective. Le joual est une langue « désarticulée », pauvre et misérable (tant sur les plans intellectuel que matériel) et il reflète la dégradation du peuple québécois (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 66).

Le mépris du joual (cf. cit. s) et du créole (cf. cit. t) va jusqu'à nier leur existence en espérant probablement que la force magique des mots fera son effet.

(s) Or, tout le monde sait que le joual n'existe pas (Seutin dans *La Presse*, 09.06.75, cité dans Cajolet-Laganière et Martel 1996 : 22).

(t) Le créole, ce n'est pas une langue. Ça n'existe pas en vérité. Tout ce qui est créole, c'est l'âme. [...] Le créole, c'est né de la souffrance, le créole n'existe pas. Le créole ne devrait pas exister. [...] Il y a pas de créole, ça n'existe pas (extrait d'un entretien fait avec un étudiant martiniquais en septembre 2002).

Bien que la plupart des créolistes d'aujourd'hui¹⁸ soient convaincus que les créoles sont issus des langues européennes par des changements linguistiques « normaux », il y en a d'autres qui affirment que leur caractère mixte serait nettement plus accusé que celui des autres langues naturelles. Cette position est souvent idéologique et défendue par des non-créolistes, comme par exemple le philosophe Edouard Glissant :

Et qu'est-ce qu'une langue créole ? C'est une langue composite, née de la mise en contact d'éléments linguistiques absolument hétérogènes les uns par rapport aux autres. Les créoles francophones de la Caraïbe sont nés de la mise en contact de parlers bretons et normands du XVII^e siècle avec une syntaxe dont on ne sait pas bien ce qu'elle est, mais dont on croit pressentir qu'elle est une espèce de synthèse des langues de l'Afrique noire subsaharienne de l'Ouest (1996 : 20).

Mais, on la retrouve aussi tout au long de la littérature créoliste : postulée par Lucien Adam en 1883, elle a été reformulée plusieurs fois. Puisque même les créolistes propagent le préjudice de la mixité prononcée des langues créoles, il n'est pas surprenant qu'à l'inverse d'autres langues « mixtes » soient aussi qualifiées comme créoles. Dans cette logique, chaque langue naturelle serait un créole, y compris bien sûr le joual.

Le joual, c'est un échantillon privilégié, un exemple insigne de la victoire d'une langue étrangère sur une langue autochtone. Le joual présente tous les symptômes de la créolisation, c'est-à-dire de la mixture plus

¹⁷ Un des exemples les plus connus est celui propagé par Frantz Fanon : il s'agit d'un Martiniquais qui (en étant conscient que normalement il laisse tomber la consonne /t/ et qu'un Parisien ne le ferait pas) entre dans un café du Havre et dit : « Garrçon ! Un vè de biè » (1952 : 16).

¹⁸ Par ex. Annegret Bollée, Robert Chaudenson, Gabriel Manessy, Salikoko Mufwene, Albert Valdman.

ou moins réussie de l'idiome du supérieur avec celui de l'inférieur, le vainqueur parvenant jusqu'à effacer les vestiges naturels de la langue du vaincu (Gilles Lefèbvre 1965 citée dans Bollée 2000 : 56).

L'idée que le joual et le créole seraient des langues extraordinairement mixtes amène souvent à l'anthropomorphisme de les considérer comme métissées. Selon la réponse à la question de savoir si le métissage est actuellement condamné ou à la mode, les langues considérées comme métissées sont qualifiées de négatives (cf. cit. u et v) ou de positives (cf. cit. w).

(u) Les vernaculaires créoles sont traités depuis le XIX^e siècle comme des enfants bâtards et illicites, nés d'unions non naturelles, dans le contact des langues (Mufwene 2002a : 46).

(v) [...] les « aliénés » québécois s'aliènent la sympathie et la bonne volonté des non-francophones en ne s'efforçant point de parler autre chose qu'une langue abâtardie, avec un effroyable accent « joual » (Maxime de Véroncourt, *La Presse*, 3.12.69, cité dans Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 20).

(w) La langue créole est une des plus belles du monde, parce qu'elle est née du choc de deux cultures très anciennes, la France et l'Afrique (Le Clézio in *Le Nouvel Observateur*, n° 6, collection voyages).

2.3 Possibilités d'élargissement des mots pour décrire un type de société

Ni le mot *joual*, ni le mot *créole* désignent seulement des langues, ils sont aussi appliqués à un certain type de société. Pour ce qui est du joual, le renvoi à certains phénomènes de la civilisation anglaise n'est pas inconnu, comme par exemple chez Jean-Paul Desbiens (cf. cit. a), mais le mot peut aussi être utilisé pour dénoncer une culture considérée du locuteur comme dépravée en général (cf. cit. b).

(a) Nos élèves parlent joual parce qu'ils pensent joual, et ils pensent joual parce qu'ils vivent joual, comme tout le monde par ici. Vivre joual, c'est Rock'n Roll et hot dog, party et ballade en auto, etc. C'est toute notre civilisation qui est joual (1960 : 24).

(b) Livres bâclés, films grossiers, théâtre dénigreur, chansons gauchement politisées, langue incohérente, débraillé, étudié et provocant [sic] : telles sont les principales caractéristiques de la culture jouale (J.P., *La Presse*, 18.11.1972, cité dans Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 22).

La créolisation est un concept appliqué au monde entier contemporain. On donne ainsi une image positive à l'ancienne langue d'esclaves qui aurait anticipé des phénomènes contemporains, il y a trois siècles.

La créolisation est un mouvement perpétuel d'interpénétrabilité culturelle et linguistique [...]. Le monde se créolise, toutes les cultures se créolisent à l'heure actuelle dans leurs contacts entre elles (Glissant 1996 : 125).

[...] actuellement, est en train de se produire dans toutes les métropoles occidentales, ce qui s'est passé dans l'habitation dès le XVIII^e siècle. Ces métropoles deviennent des espaces de confluence, de jonction et de créolisation. De plus en plus, les enfants qui naissent de par le monde ne relèvent pas d'une nation, d'une culture, d'une langue, d'une histoire unique, mais sont immédiatement confrontés à plusieurs terres, plusieurs cultures, plusieurs races, plusieurs langues. Si l'on n'y prend pas garde, c'est-à-dire si l'on perpétue cette perception quasi-monolithique de l'humanité, de la culture, de l'universel, on ira vers des drames, parce qu'on ne sera pas en mesure de définir certains enfants se trouvant en état de créolité comme nous l'avons été et le sommes encore aujourd'hui (Chamoiseau dans Ette et Ludwig 1992 : 68).

3. Différences entre joual et créole

3.1 Différences linguistiques : particularités, substrat & adstrat, rivaux

Quoiqu'il y ait plusieurs parallélismes entre joual et créole, ce sont les différences qui prédominent. Voyons d'abord celles qui ont été mises en évidence par Henri Wittman (1973 : 88, 92). Selon lui, un créole serait, premièrement, le résultat de l'interaction d'un substrat (la langue des esclaves) avec une langue de prestige (le français), alors que le joual serait le résultat de l'interaction d'un adstrat (l'anglais) avec la langue des ancêtres (le français). Deuxièmement, tandis que la créolisation impliquerait des interférences grammaticales et phonologiques, la joualisation amènerait seulement des interférences lexicales. J'aimerais illustrer ces raisonnements comme suit :

Fig. 3

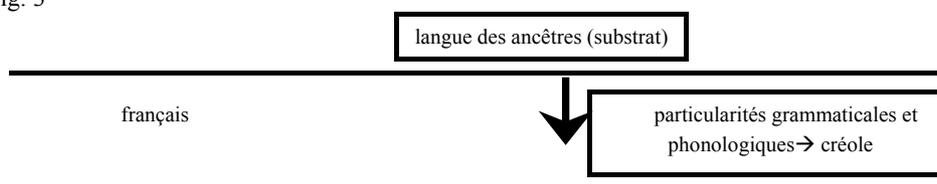
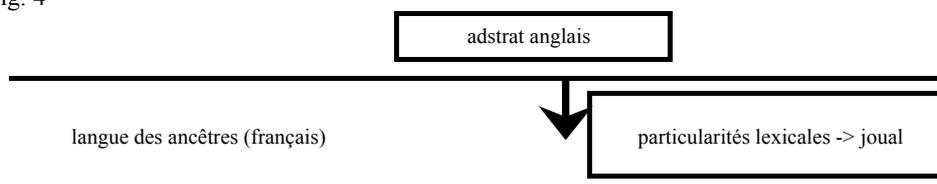


Fig. 4



Quels domaines linguistiques juge-t-on aujourd'hui touchés par le développement du joual et du créole ?

Selon Laurent Santerre, le joual *stricto sensu* se différencie du québécois surtout au plan de la prononciation.¹⁹ Les plans du lexique et de la syntaxe²⁰ ne seraient pas concernés.

Le joual *largo sensu* se distingue également du français au plan de la prononciation. En outre, il a un lexique particulier. Mais à l'exception de quelques particularités grammaticales²¹ et des particularités de fréquence, la morphosyntaxe correspond plus ou moins à celle du français international. Puisque celle-ci est décisive pour la classification des idiomes, le joual dans les deux sens du mot ne peut pas être considéré comme une langue à part. Comme joual

¹⁹ « Je définis le joual surtout par les règles de réduction de surface phonétique et leurs applications, domaine réservé aux locuteurs francophones du dialecte québécois. [...] C'est justement le niveau de langage le moins surveillé, le moins attentif à la prononciation, qu'on a stigmatisé sous le terme de joual » (Santerre 1990 : 267-268).

²⁰ « Peut-on caractériser linguistiquement le parler joual par le lexique ou la morphosyntaxe ? Les anglicismes, les américanismes, les canadienismes, les archaïsmes (par rapport au français du dictionnaire) sont des caractéristiques du français parlé du Québec, i.e., du dialecte, non de ce que j'appelle proprement le parler joual » (Santerre 1990 : 268).

²¹ Voir par exemple Léard (1995), Rézeau (1987 : 205).

stricto sensu, il s'agit d'une variété sociolinguistique du québécois, pris au sens large, d'une variété géolinguistique du français international.

Ceci n'est pas vrai pour le créole qui ne se différencie pas seulement du français au plan phonologique²² et lexical,²³ mais surtout au plan de la grammaire. Que l'on pense en effet aux phénomènes de grammaticalisation²⁴ comme par exemple la naissance de marqueurs temporels et aspectuels qui ont remplacé la flexion verbale du français. Le créole a ainsi achevé le changement de la postdétermination à la prédétermination qui a commencé déjà dans le latin parlé et qui a contribué à la naissance des langues romanes. Même si, pour des raisons sociolinguistiques, les créolophones ne considèrent pas tous leur parler comme une langue, ce statut est évident pour le linguiste.

Il n'est pas convaincant non plus de différencier joual et créole par les critères d'adstrat et de substrat. Quoique dans la conscience linguistique des gens, l'influence de l'anglais soit constitutive pour le joual, plusieurs études ont montré que l'influence de la langue anglaise a été surestimée au Québec (Martel et Cajolet-Laganière 2000 : 386). Autrement dit, le joual *largo* et *stricto sensu* existerait, bien qu'avec un visage différent, sans l'adstrat anglais, mais le créole n'existerait pas sans la multitude des langues africaines. Puisque celles-ci sont hétérogènes (cf. 3.2), il n'est pas justifié non plus de parler d'une seule langue de substrat dans les Antilles. D'ailleurs, on ne peut même pas parler de plusieurs *langues substratiques* parce que la notion de substrat n'est pas applicable à la situation dans les Antilles où les esclaves (locuteurs des « langues de substrat ») sont arrivés après les colons. Si l'on veut malgré tout garder l'idée d'*éléments substratiques*, il ne faut pas oublier que leur importance est réduite par les enfants créoles (c'est-à-dire nés dans les colonies) et les enfants bossales mineurs (c'est-à-dire déportés très jeunes) (Mufwene 2002a : 58). Le substrat africain ne suffira donc pas pour expliquer la naissance d'un créole, tout comme l'adstrat anglais pour celle du joual.

Ajoutons un troisième argument aux deux cités par Henri Wittmann : l'argument des rivaux du joual *stricto sensu* et du créole, qui sont d'importance opposée, ce qui a des répercussions sur l'acceptation des deux réalités.

Dans les Antilles, la rivalité entre les deux langues utilisées dans les situations familiales et amicales, le créole et le français antillais, se manifeste plutôt en faveur du créole, alors que l'existence d'un français antillais, bien que soulignée par plusieurs linguistes (Hazaël-Massieux 1978 et 1996, Ludwig et al. 2003), est niée, pour des raisons idéologiques et personnelles, par une grande partie de la population. Un renforcement de la conscience d'un français antillais devrait affaiblir le créole (comme l'établissement d'une norme québécoise a affaibli le joual *stricto sensu*), mais cette évolution est peu probable puisque, tout au contraire, l'existence du créole rend difficile pour la population d'accepter la notion d'un français antillais.

Au Québec, la Révolution tranquille a déclenché une discussion sur le joual *stricto sensu*. Il a été réévalué d'une certaine manière par son usage littéraire qui, en le critiquant, voulait montrer aussi la nécessité de choisir une norme plus acceptable au Québec. Ainsi, les changements des années 1960 ont contribué à réévaluer non seulement le joual *stricto sensu*, mais surtout son rival pour exprimer l'identité québécoise, à savoir le québécois au sens du *nouveau modèle* selon Gendron.

²² Par exemple la distinction entre voyelles palatales arrondies et non arrondies abandonnée en faveur des voyelles non arrondies, la disparition de la prononciation du /r/ avant consonne ou à la fin des mots ou la nasalisation progressive.

²³ Par exemple l'agglutination de l'article aux mots régionaux dérivés des langues amérindiennes et africaines.

²⁴ Pour l'état actuel de la recherche, je renvoie à Kriegel (2003).

Par conséquent, le prestige plus élevé du français québécois à l'opposé du prestige du français antillais explique, entre autres, la valeur plus élevée que l'on attribue au créole, mais non au joul *stricto sensu*.

Les arguments évoqués font comprendre qu'il y a une différence entre joul et créole, mais ils ne sont pas aussi convaincants que ceux qui se dégagent par un regard socio-historique sur les deux civilisations en question.

3.2 Différences socio-historiques

Pour la naissance d'un créole il y a plusieurs conditions indispensables qui se situent au plan de la société. Comparons-en donc les plus importants au Québec et aux Antilles.

Si Mervyn Alleyne constate pour les créoles que « leur genèse se fait dans le cadre historique de l'expansion coloniale européenne » (1996 : 8), ceci est également valable pour le joul *largo sensu* qui s'est formé au cours de la colonisation du Québec depuis le XVII^e siècle. Tandis que les colons au Québec ont choisi leur destin de bon gré pour améliorer leur statut de vie, la majorité de la population des Antilles a été amenée par force comme esclaves. On peut ainsi distinguer entre ce qu'on pourrait appeler la « naissance digne » du français québécois et la naissance dans le contexte de l'esclavage, donc « naissance indigne », du créole.

Mais au Québec, il y avait aussi le scénario de la naissance indigne d'un parler : celle du joul *stricto sensu*. C'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que l'industrialisation²⁵ commence au Canada et que « les clivages sociaux deviennent de plus en plus marqués » (Linteau 1992 : 84). L'industrialisation est accompagnée par un exode rural qui s'accroît à partir de 1922 (ib : 110).

De paysans qu'ils étaient, ils sont devenus ouvriers dans les villes, principalement à Montréal, et ils ont constitué une nouvelle classe ouvrière qui travaillait pour des patrons en très grande majorité anglophones. Le bilinguisme devint un idéal à atteindre [...] et l'influence de l'anglais ne fit que s'accroître (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 51-52).

Défini comme une variété « populaire » du québécois, parlé par des ouvriers, le joul a dû évoluer dans ce climat d'industrialisation et d'exode rural. Cette période est caractérisée, plus que les autres périodes après la Conquête anglaise, par une forte anglomanie étroitement liée à la suprématie socio-économique des Anglo-québécois :

Jusqu'à une époque récente, la langue des affaires, du commerce et celle utilisée dans la grande et en partie la moyenne entreprise industrielle commerciale et financière était essentiellement l'anglais. Le français était surtout employé par les ouvriers pour communiquer oralement entre eux (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 54).

Cette prépondérance ne se manifeste pas seulement dans la distribution des rôles entre Québécois francophones et Québécois anglophones, mais aussi au plan de l'affichage, ce qui

²⁵ Paul-André Linteau distingue entre deux vagues d'industrialisation : la première commence dans les années 1840, l'année de l'Union du Haut et du Bas-Canada, avec laquelle « le marché intérieur canadien atteint une taille suffisante pour soutenir une production manufacturière autonome dans certains secteurs et se libérer ainsi des importations. Ce marché est encore agrandi en 1867 par la Confédération et dans les années suivantes, par l'acquisition de l'Ouest et l'intégration de la Colombie-Britannique » ; la deuxième suit dans les années 1880 (1992 : 80).

fait que « le visage de la province semblait être celui d'une colonie anglaise » (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 55). Bien que le mot *joual* remonte à 1959²⁶, la notion est née beaucoup plus tôt dans le contexte de ce qu'on a appelé colonisation des Franco-Québécois par les Anglo-Québécois.

Comme on l'a vu, il s'agit d'une naissance indigne comme dans le cas du créole (qui est, d'ailleurs, responsable de la stigmatisation du créole et du joual, cf. supra, 2.2), il s'agit d'une colonisation comme dans le cas du créole, mais, sans aucun doute, d'un type de colonisation tout à fait différent de celui qui crée un créole.

Les sociétés dans lesquelles les créoles se forment sont caractérisées par une différence très nette entre les deux couches sociales principales : les maîtres (parlant une *koinè* coloniale) et les esclaves (parlant des langues différentes et désireux d'apprendre cette *koinè*). Cet écart est essentiel pour la formation d'un créole qui se déroule en deux phases selon Chaudenson (1992/2001, 1995, 2002a et b) : dans la société d'habitation, qui s'étend depuis l'installation des colons aux îles concernées en 1635 à la proclamation du Code noir en 1685, les esclaves sont moins nombreux que les Blancs et ils sont bien intégrés dans les familles des maîtres, ce qui leur permet d'apprendre facilement la *koinè* coloniale (aussi grâce à leur bas âge); la société de plantation qui suit et qui se termine avec l'abolition de l'esclavage en 1848, est caractérisée, d'une part, par une stricte ségrégation raciale prescrite par le Code noir et, d'autre part, par une disproportion démographique au détriment des locuteurs natifs de la *koinè* coloniale, ce qui amène à l'émergence des langues créoles.

[...] la croissance rapide de la population servile dans une écologie socio-économique où la vie est courte et où il y a proportionnellement de moins en moins de locuteurs natifs a produit des conditions où le vernaculaire local se transmet de plus en plus par des locuteurs non natifs et de moins en moins compétents. Il diverge alors graduellement de la *koinè* originelle de la société d'habitation. [...] Le vernaculaire des sociétés de plantation se basilectalise davantage parmi les esclaves parce qu'il se « transmet » de plus en plus des locuteurs non natifs aux apprenants (Mufwene 2002a : 55-56, 58).

Comment la situation au Québec se présente-t-elle ? Il est bien connu que la disproportion démographique était nettement en faveur des Francophones. Cette majorité d'ordre quantitatif rend *per se* l'émergence d'un créole à base française improbable. Et les représentants du groupe anglophone minoritaire (du point de vue qualitatif pourtant le groupe dominant !) avaient-ils des contacts avec le groupe francophone ? Paul-André Linteau par exemple constate une séparation bien accusée aussi dans le Montréal du XIX^e siècle :

Il y a donc à Montréal deux univers distincts, séparés par la langue et la religion : celui des franco-catholiques et celui des anglo-protestants. Chacun possède ses églises, son système scolaire allant jusqu'à l'université, ses hôpitaux, ses services sociaux, ses institutions sociales et culturelles, ses journaux. Chacun occupe des zones distinctes dans l'espace montréalais (Linteau 1992 : 87).

Les « deux univers distincts » ne sont pourtant pas comparables au clivage social nécessaire pour la naissance d'un créole. Les groupes ethniques à Montréal étaient « en interaction dans la ville – sur les lieux de travail, dans les magasins, dans la rue et les espaces publics – et les échanges *étaient* nombreux » (ib.) et ainsi dépassent largement la relation antillaise entre maître et esclave pendant la société de plantation quand le créole a pris naissance.

²⁶ Cette année, le mot *joual* apparaît dans l'article d'André Laurendeau, « La langue que nous parlons » dans *Le Devoir* du 21 octobre 1959.

Une autre condition pour l'évolution du créole aux Antilles est la pluralité des langues africaines parlées sur une même plantation, qui empêche que les esclaves puissent parler leur langue maternelle entre eux. Alors que le caractère multilingue du type de société qui donne naissance aux créoles n'est pas controversé, la question se pose de savoir si on peut parler d'une société multilingue au Québec au XIX^e siècle. Considérons de nouveau Montréal, la ville la plus hétérogène du point de vue linguistique. Comme on l'a vu, il n'y existait pas seulement moins de langues différentes qu'aux Antilles aux XVII^e et XVIII^e siècles, mais leurs locuteurs aussi ne vivaient pas vraiment mélangés non plus, comme la citation de Paul-André Linteau le montre bien. La situation linguistique au Québec n'est donc pas comparable au multilinguisme aux Antilles, où les esclaves étaient bien mélangés dans une même plantation et n'avaient aucune autre possibilité linguistique de se comprendre mutuellement que par la *koinè* coloniale ou, plus tard, le créole.

3.3 Description de différents types de société

Le Québec et les Antilles se caractérisent tous les deux par un contact de cultures. Les résultats d'une telle situation de contact culturel sont populairement décrits par des métaphores culinaires. Dans cette logique, il y a généralement deux types de plats : le *bouillon* et la *pizza*. Pour le type *bouillon*, différents ingrédients sont dissous pour la création de quelque chose de nouveau, dans le type *pizza* (aussi appelé *salade* ou *minestrone*), les composants gardent leur caractère dans le mets qu'ils forment ensemble. Non seulement aux Etats-Unis, on préfère aujourd'hui la notion de la société *salad bowl* à la société *melting pot*, ce qui reflète le respect croissant pour les particularités identitaires. Tandis que le Canada s'inscrit également dans ce type de société qui est représenté par la *salade* (avec l'affirmation d'une société mosaïque déjà bien avant que les Etats-Unis se soient distanciés de la société *melting pot*, cf. Porter 1965), une société créole appartient à l'autre type de société, qui est le *bouillon*. Ce « bouillon de cultures » a été glorifié par les auteurs de *L'Eloge de la créolité*. Raphaël Confiant a même créé le néologisme *diversalité* pour exprimer que « l'autre vit en nous ». Par conséquent, quand on utilise la métaphore de la mosaïque aux Antilles, elle a plutôt le sens de *bouillon* alors qu'au Canada elle est utilisée plutôt au sens de *salade*.

On s'aperçoit donc que la société créole [...] est ainsi composée de sociétés diffractées. C'est pour cela que nous qualifions l'identité elle-même de mosaïque, en ce sens que nous sommes à la fois nègres, békés, coulis etc. (Chamoiseau in Ette et Ludwig 1992 : 67).

En guise de conclusion

Robert Chaudenson constate que les français marginaux, les pidgins et les créoles « peuvent présenter des analogies structurelles, mais sont sociolinguistiquement tout à fait différents » (1998 : 176). Quand il parle de la sociolinguistique, il pense aux conditions de la naissance d'un créole qui se comportent comme les ingrédients d'une « recette de sorcière » : « l'absence d'un seul élément rend tous les autres inopérants » (2002b : 30). On a vu certains ingrédients de la recette comme la colonisation européenne du XVII^e et XVIII^e siècle, une différence très

nette entre les couches sociales, ainsi que le multilinguisme de la société et on a constaté que ces ingrédients ne sont pas tous présents au Québec. On pourrait citer d'autres différences entre les deux pays et qui sont responsables du caractère différent du joyal et du créole. Que l'on pense par exemple à l'acquisition de la langue, de nature tout à fait différente au Québec durant les quatre derniers siècles qu'à la Martinique pendant l'esclavage. Que l'on pense aussi à l'affaiblissement de la norme parisienne dans les colonies françaises (y compris les Antilles), mais au Québec la situation linguistique a évolué d'une manière différente. Ces aspects seront encore à élaborer de façon systématique, mais les points abordés ici ont certainement montré que le joyal, peu importe si *stricto* ou *largo sensu*, ne peut pas être un créole. Cependant, il y a des points communs entre le joyal *stricto sensu* et le créole surtout au niveau idéolinguistique, ce qui fait que du point de vue des locuteurs, la reconnaissance du créole en tant que langue n'est pas plus avancée que celle du joyal *stricto sensu*. En revanche, la différence de statut est évidente pour le linguiste. Bien que les deux soient basés sur le même idiome, le créole est issu du français et a formé une langue indépendante, tandis que le joyal, comme on l'entend aujourd'hui, est un parler français : la variété la plus basse du québécois parlé.

Bibliographie

- Alleyne, Mervyn (1996) : *Syntaxe historique créole*. Paris : Karthala.
- Barbaud, Philippe (1998) : « Joual French in Quebec ». In : Edwards, John (ed.), *Language in Canada*. Cambridge : University Press, 177-201.
- Beauchemin, Norman (1976) : « Joual et français au Québec ». In : Snyder, Émile et Albert Valdman (eds.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*. Tome 1, Québec : Les presses de l'université Laval, 6-15.
- Benoist, Jean (1975) : *Les sociétés antillaises : Études anthropologiques. Textes choisis et présentés*. Montréal : Centre de Recherches Caraïbes.
- Benoît, Jacques (1990) : « Joual ou français québécois ? ». In : Corbett, Noël (ed.), *Langue et identité. Le français et le francophones d'Amérique du Nord*. Québec : Les presses de l'université Laval, 19-28.
- Bernabé, Jean (1983) : *Fondal-Natal. Grammaire basilectale approchée des créoles à base lexicale française*. Tome 1, Paris : L'Harmattan.
- Bernabé, Jean, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant (1989) : *Eloge de la créolité*. Paris : Gallimard.
- Bollée, Annegret (2000) : « Sprache und Ideologie: Fiktion und Realität des joual ». In : Schafroth, Elmar, Walbura Sarcher et Werner Hupka (eds.), *Französische Sprache und Kultur in Quebec*. Hagen : ISL-Verlag, 55-70.
- Bollée, Annegret et Ingrid Neumann-Holzschuh (1998) : « Français marginaux et créoles ». In : Brasseur, Patrice (ed.), *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*. Avignon : CECAV, 181-203.
- Brasseur, Patrice (1997) : « Créoles à base lexicale française et français marginaux d'Amérique du Nord : quelques points de comparaison ». In : Hazaël-Massieux, Marie-Christine et Didier de Robillard (eds.), *Contacts de langues. Contacts de cultures. Créolisation*. Paris : L'Harmattan, 141-166.
- Cajole-Laganière, Hélène et Pierre Martel (1995) : *La qualité de la langue au Québec*. Québec : Institut Québécois de Recherche sur la Culture.
- Chambers, John (1998) : « English : Canadian varieties ». In : Edwards, John (ed.), *Language in Canada*. Cambridge : University Press, 252-272.
- Chaudenson, Robert (1992) : *Des îles, des hommes, des langues : Langues créoles, cultures créoles*. Paris : L'Harmattan. [Version anglaise 2001 : *Creolization of language and culture*, revised in collaboration with Salikoko S. Mufwene, Londres : Routledge].
- (1995) : *Les créoles*. Paris : PUF.
 - (1998) : « Variation, koïnésation, créolisation : français d'Amérique et créoles ». In : Brasseur, Patrice (ed.), *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*. Avignon : Centre d'Études Canadiennes, 163-179.
 - (2002a) : « La genèse des créoles ». In : Robillard, Didier de et Claudine Bavoux (eds.), *Linguistique et créolistique. Univers créoles 2*. Paris : Anthropos, 1-15.
 - (2002b) : « Une théorie de la créolisation : le cas des créoles français ». In : Valdman, Albert (ed.), *La créolisation : à chacun sa vérité. Études créoles XXV*. N° 1, 25-44.
- Desbiens, Jean Paul (1960) : *Les insolences du Frère Untel*. Montréal : Éditions de l'Homme (préface d'André Laurendeau).
- Ette, Ottmar et Ralph Ludwig (1992) : « Une littérature mosaïque. Deux universitaires allemands, Ottmar Ette et Ralph Ludwig s'entretiennent avec Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant sur leur vision de la littérature antillaise ». In : *Karibèl Magazine* n° 3, 57 - 68.
- Fanon, Frantz (1952) : *Peau noire, masques blancs*, Paris : Seuil.
- Gendron, Jean-Denis (1970) : « Origine de quelques traits de la prononciation du parler populaire franco-québécois ». In : *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*. Lyon, Strasbourg : Société de Linguistique Romane, 339-352.
- (1974) : « La définition d'une norme de langue parlée au Québec : une approche sociologique ». In : *RLiR* 38, 198-209.
- GEREC (1982) : *Charte culturelle créole*. Martinique : Centre universitaire Antilles-Guyane.
- Glissant, Edouard (1996) : *Introduction à une Poétique du Divers*. Paris : Gallimard.
- Hazaël-Massieux, Guy (1978) : « Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe ». In : *LFr* 37/février, 106-118.
- Hazaël-Massieux, Guy & Marie-Christine (1996) : « Quel français parle-t-on aux Antilles ? ». In : Robillard, Didier de et Michel Beniamino (eds.), *Le français dans l'espace francophone*. Tome II, Paris : Champion, 665-687.
- Kriegel, Sibylle (2003) : *Grammaticalisation et réanalyse. Approche de la variation créole et français*. Paris : CNRS éditions.

- Léard, Jean-Marcel (1995) : *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*. Montréal : Guérin.
- Lefebvre, Claire (1976) : « Discreteness and the linguistic continuum in Martinique ». In : Snyder, Émile et Albert Valdman (eds.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*. Québec : Les presses de l'université Laval, 87-121.
- Linteau, Paul-André (1992) : *Brève histoire de Montréal*. Montréal : Boréal Express.
- Ludwig, Ralph, Hector Poulet et Florence Bruneau-Ludwig (2003) : « Le français guadeloupéen ». In : *Mélanges offerts à Jean Bernabé*, à paraître.
- Marcel, Jean (1973) : *Le joul de Troie*, Montréal : Ed. du Jour.
- Martel, Pierre et Hélène Cajolet-Laganière (2000) : « Le français au Québec : un standard à décrire et des usages à hiérarchiser ». In : Plourde, Michel (ed.) : *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*. Saint-Laurent : Fides, 379-389.
- Meney, Lionel (1999) : *Dictionnaire québécois français*. Montréal et al. : Guérin.
- Miron, Gaston (1981) : *L'homme rapaillé*. Paris : François Maspero.
- Mufwene, Salikoko (2002a) : « Développement des créoles et évolution des langues ». In : Valdman, Albert (ed.), *La créolisation : à chacun sa vérité, Études créoles XXV*. N° 1, 45-70.
- (2002b) : « Typologie des définitions des créoles ». In : Robillard, Didier de et Claudine Bavoux (eds.), *Linguistique et créolistique. Univers créoles 2*. Paris : Anthropos, 17-34.
- NPR : Rey-Debove, Josette et Alain Rey (2003) : *Nouveau Petit Robert*. Paris : Le Robert.
- Porter, John (1965) : *The Vertical Mosaic: An Analysis of Power and Social Class in Canada*. Toronto : University of Toronto Press.
- Renaud, Jacques (1977) : *Le Cassé et autres nouvelles*. Nouvelles édition revue et augmentée de 4 nouvelles inédites suivi du *Journal du Cassé*. Montréal : Parti pris.
- Rézeau, Pierre (1987) : « Le français du Québec à travers la presse écrite ». In : Niederehe, Hans-Josef et Lothar Wolf (eds.), *Français du Canada, français de France. Actes du colloque de Trèves du 26 au 28 septembre 1985 (Canadiana Romanica 1)*. Tübingen : Niemeyer, 201-275.
- Robillard, Didier de (2002) : « Visages de l'hétérogénéité linguistique des communautés créoles. Contacts, diglossie, continuum, interlecte ». In : de Robillard, Didier et Claudine Bavoux (eds.), *Linguistique et créolistique. Univers créoles 2*. Paris : Anthropos, 35-55.
- Santerre, Laurent (1981) : « Le français québécois, langue ou dialecte ? ». In : *Québec français 41*, 26.
- (1990) : « Essai de définition du joul : aspect du français parlé au Québec ». In : Corbett, Noël (ed.), *Langue et identité. Le français et le francophones d'Amérique du Nord*. Québec : Les presses de l'université Laval, 263-270.
- Vintilă-Rădulescu (1970) : « Français créole et français canadien ». In : *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*. Lyon, Strasbourg : Société de Linguistique Romane, 353-359.
- Wittmann, Henri (1973) : « Le joul, c'est-tu un créole ? ». In : *La linguistique 9*, 83-93.

PAGE DE GARDE

Dr. Ursula Reutner
Wissenschaftliche Assistentin
am Lehrstuhl für Romanische Sprachwissenschaft
Aspects d'une comparaison sociolinguistique
entre le Québec et les Antilles françaises
Universitätsstraße 10
86135 Augsburg
Allemagne
Ursula.Reutner@phil.uni-augsburg.de